

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2014

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE64

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 6

A l'alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence du mot : « après »

les mots : « pris après ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.